

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

### Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

### Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

### Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

### Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1801



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 7 mai 2024

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	5
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12
COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE (configuration réglementaire)	13
FLASH ACTU P.E.F.	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	16
AFFICHE FINALES COUPES YVELINES FUTSAL	17

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Les relevés clubs,  
arrêtés au 12 avril 2024,  
sont consultables et  
éditables dans Footclubs.

La date limite de paiement était fixée au  
Vendredi 26 avril 2024

## VENDREDI 10 MAI 2024

Le District des Yvelines sera  
fermé physiquement le vendredi  
10 mai, mais les services  
administratifs seront mobilisés  
et disponibles par téléphone et  
mail comme habituellement et  
aux mêmes horaires.



## AGENDA 2023 / 2024 - MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

**30/04/24**

CFI U6-U9 au District

**01/05/2024**

Fête du travail - Fermeture du District

**08/05/24**

Armistice - Fermeture du District

**09/05/24**

Ascension - Fermeture du District

**14/05/24**

CFI U10-U13

**15/05**

Stage Arbitres FAR

**16/05/24**

CFI Seniors

**19/05/24**

Finales Coupes des Yvelines Futsal

**20/05/24**

Pentecôte - Fermeture du District



# ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES

## APPEL A CANDIDATURES

L'élection du Comité de Direction du District des Yvelines aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024, aux ESSARTS-LE-ROI.

L'appel à candidatures pour cette élection est ouvert **du 9 avril 2024 au 16 mai 2024 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.**

La déclaration de candidature doit être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL  
Commission de Surveillance des Opérations Electorales  
B.P. 90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES Cedex

\*\*\*

### Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District (librement accessibles sur le site internet du District),
- l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée.

\*\*\*

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires suivants :

- ◆ **Déclaration de candidature de liste et liste des membres**
- ◆ **Déclaration individuelle de non-condamnation**

Les conditions dans lesquelles le plan d'actions des listes candidates sera, si elles le souhaitent, publié et transmis aux clubs par le District, peuvent être obtenues sur simple demande auprès du secrétariat du District.

## **INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES COMPETITIONS POUR LA SAISON PROCHAINE**

Afin de pouvoir prévoir vos engagements pour la saison prochaine, nous vous communiquons des informations concernant les modifications pouvant avoir des incidences sur vos choix.

Résultat du sondage consultatif concernant la mise en place du championnat par année d'âge avec accession générationnelle, tel que présenté lors de la réunion du 13 mars 2024.

Sur les 96 clubs ayant au moins une équipe évoluant actuellement en U14, U16 ou U18, 79 ont répondu.

**82 % des clubs se sont déclarés favorables**

Par conséquent, le projet sera présenté à L'assemblée générale du 15/6.

### **Les équipes obligatoires**

Pour les clubs dont l'équipe fanion seniors DAM évolue au niveau départemental, les obligations en matière d'équipes de jeunes à 11 pourront être couvertes par des équipes de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.

### **Les horaires de compétitions**

Au vu de l'accroissement important du nombre de licenciés il s'avère de plus en plus difficile de faire évoluer toutes vos équipes. C'est pourquoi avant une réflexion plus profonde qui devra avoir lieu dans les années à venir, il nous a semblé important d'augmenter les possibilités d'horaires de jeu.

Ils sont présentés en pièce jointe.

### **Les engagements U15**

Il sera possible dès la saison prochaine d'engager des U15 en District (il y aura, si nécessaire, plusieurs divisions).

Afin de choisir le jour de compétition le plus adapté, nous désirons recueillir votre avis à l'aide d'un sondage.

- Durant la saison 2023 / 2024, les rencontres du Championnat Régional U 15 se sont déroulées le samedi après-midi.
- Aujourd'hui, les joueurs U 15 évoluent en Championnat Départemental U 16 le dimanche mais vos futurs U 15 évoluent actuellement en U 14 le samedi.

Les 2 choix sont possibles, c'est à vous de décider en fonction de ce qui vous semble la meilleure solution.

Un sondage a été envoyé aux clubs possédant des équipes de jeunes à 11.

**FINALES DE COUPES  
DES YVELINES & DU COMITE**  
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au District, les Trophées reçus la saison passée, au plus tard

**LUNDI 15 AVRIL 2024**

**Finale Féminines à 8**  
**Samedi 1er juin 2024**

**Coupe Yvelines U18 F à 8**  
**VOISINS FC**

**Finale à 11**  
**Dimanche 9 juin 2024**

**Coupe Yvelines Vétérans**  
**GUERVILLE ARNOUVILLE AS**

**Coupe Comité Vétérans**  
**GUERVILLE ARNOUVILLE AS**

**Finale Futsal**  
**Dimanche 19 mai 2024**

**Coupe Yvelines Futsal U16**  
**MONTIGNY LE BX AS**

Pour rappel, le non-retour desdits trophées entraîne une amende pour le club d'un montant de 300 €  
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)



**eCoupe des Yvelines**

**Désignez votre représentant club  
jusqu'au 13 mai prochain en  
cliquant ici**



**FESTIVAL FOOT U13**  
**FINALE REGIONALE**

Samedi 4 mai dernier, se déroulait à JOUY LE MOUTIER, la Finale Régionale du Festival Foot U13 Pitch.

Félicitations au club du **PARIS SAINT GERMAIN FC** pour la qualification de ses équipes U13F & U13G pour la **Finale Nationale** du Festival Foot U13 Pitch, qui se déroulera les 8 & 9 juin prochain à Capbreton.

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 06/05/24

**Présents** : , MME RUPERT, MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. DUPIN (VISIO), PILLEMONT (CDA), L. JOUBERT (Vice Président)

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U16

**D2-B DU 21/04/2024**  
25893151 VIROFLAY USM 21 / VERSAILLES 78 FC 24

**D4-B DU 21/04/2024**  
27343138 ENT. MEZIERES EPONE 22 / RCC 21

U14

**D4-A DU 20/04/2024**  
25895275 MANTES USC 21 / BREVAL LONGNES FC 21

1ER RAPPEL

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**POULE D DU 29/04/2024**  
28083749 OVILLOISE 2 / CARRIERES S/SEINE US 1

## FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

**D3-A** HOUILLES AC 3  
**D4-A** LFCM 1

## FORFAITS NON AVISES

### 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

**D1-A DU 05/05/2024**  
26953653 CHANTELOUP LES V. US 21

U16

**D4-C DU 05/05/2024**  
27238751 BEYNES FC 21

## FORFAITS NON AVISES

### 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

**D3-B DU 05/05/2024**  
27236092 MAUREPAS AS 22

**D3-D DU 05/05/2024**  
27236094 RAMBOUILLET YVELINES 22

U16

**D4-E DU 05/05/2024**  
27239040 VIROFLAY USM 23

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**POULE B DU 29/04/2024**  
28079362 SARTROUVILLE ES 1

## FORFAITS AVISES

### 3EME FORFAIT

SENIORS

**D3-A DU 05/05/2024**  
25890053 HOUILLES AC 3

**D4-A DU 05/05/2024**  
25890317 LFCM 1

## FORFAITS AVISES

### 2EME FORFAIT

VETERANS

**D4-C DU 05/05/2024**  
25897020 BUC FOOTBALL AO 32

U14

**D4-E DU 04/05/2024**  
27224544 LE CHESNAY 78 FC 22

## FORFAITS AVISES

### 1ER FORFAIT

U16

**D4-A DU 01/05/2024**  
27236717 VAUXOISE ES 21

## MATCHES REMIS

FUTSAL

A JOUER LE 13/05/2024 A 20H30

**D1-A**  
26923211 LES MUREAUX OFC 1 / ATFC 1

A JOUER LE 19/05/2024

VETERANS

**D5-A**  
25894861 VILLENES ORGEVAL 32 / TRIEL AC 32

A JOUER LE 22/05/2024 A 20H

SENIORS

**D4-A**  
25890305 AUBERGENVILLE F.C 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

VETERANS

**D4-A**  
25896755 PORCHEVILLE FC 32 / BLARU A.S.I. 31

A JOUER LE 22/05/2024 A 19H

U18

**D3-A**  
27235016 VILLENES ORGEVAL 22 / ENT. MAULE - MAREIL 21

U14

**D4-A**  
25895309 GARGENVILLE STADE 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21

A JOUER LE 23/05/2024 à 20h

U18

D3-A  
27235014 GARGENVILLE STADE 21 / VAUXOISE ES 21

## SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

▣ D4-A DU 05/11/2023  
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1  
Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.  
La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024  
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024  
25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2  
Le club a trouvé un terrain à CONFLANS pour les 2 dates - Complexe sportif Claude Fichot (Convention de la mairie reçue).  
La Commission donne son accord.

▣ D5-D DU 28/01/2024  
27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1  
Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

SEN D5-D DU 02/06/2024  
27165473 ST CYR AFC 1 / YVELINE MONTFORT FC 1

La Commission désignera le deuxième match en début de la saison prochaine 2024/2025.

## COURRIERS

U16

546972 FOURQUEUX AS  
Courrier de FOURQUEUX à propos du match suivant :  
U16 D4-B DU 05/05/24  
27343180 FOURQUEUX AS 21 / RCC 21  
La Commission prend note du courrier de FOURQUEUX et regrette l'absence de l'arbitre officiel, mais elle ne peut donner suite à votre demande.  
Dossier transmis à la CDA.

## DEMANDES

SENIORS

D3-A DU 21/04/2024  
25890012 VAUXOISE ES 1 / CARREIERES S/S US 1  
Courrier de VAUXOISE demandant à jouer ce match le 19 Mai, un nouvel arrêté municipal ayant été fourni.  
Accord écrit de CARRIERES S/SEINE.  
La Commission donne son accord.

CDM

D1-A DU 12/05/2024  
26923716 CROISSY US 5 / ACHERES BENFICA AP 5  
Demande de CROISSY pour jouer ce match le jeudi 23/05 à 20h15 car leur complexe est fermé du 8 au 12 mai inclus.  
Accord écrit de ACHERES BENFICA.  
La Commission donne son accord.

VETERANS

D5-D DU 02/06/2024  
27185485 MAGNY 78 FC 32 / MAUREPAS AS 33  
Demande de MAGNY pour jouer ce match à 11h au lieu de 9h30, car leur équipe CDM R3 jouerait à 9h sur le même puisque ANQUETIL est fermé par la mairie à cette date.  
La Commission programmera la rencontre des VETERANS à 11h si les CDM jouent effectivement à 9h.

U18

D3-A DU 05/05/2024  
27235014 GARGENVILLE STADE 21 / VAUXOISE ES 21  
Arrêté municipal de fermeture des terrains de GARGENVILLE pour le week-end des 4 et 5 mai 2024.  
La Commission avait demandé aux deux clubs de s'entendre avant le 5 mai pour se mettre d'accord sur une nouvelle date en semaine.  
Sans retour des clubs, la Commission a programmé ce match le jeudi 23/05 à 20h.

D3-A DU 12/05/2024  
27234974 VAUXOISE ES 21 / GARGENVILLE STADE 21  
L'équipe SENIORS de VAUXOISE joue son 1er match en Coupe de France à 14h30 et demande donc à avancer ce match de 13h à 12h.  
Compte tenu du manque de date de report, la Commission dit match à jouer à 12H.

D3-A DU 12/05/2024  
27234994 MAULOISE US 21 / MUREAUX OFC LES 22  
L'équipe SENIORS de MAULOISE joue son 1er match en Coupe de France à 14h30 et demande donc à avancer ce match de 13h à 12h.  
Compte tenu du manque de date de report, la Commission dit match à jouer à 12H.

U16

D2-A DU 26/05/2024  
25893102 HARDRICOURT US 21 / MANTOIS 78 FC 23  
Demande de HARDRICOURT pour avancer ce match de 12h30 à 11h car il y a déjà un match U18 à 13h, sur un seul terrain.  
Accord écrit du MANTOIS.  
La Commission donne son accord.

D2-B DU 12/05/2024  
25893158 CELLOIS CS 21 / VERSAILLES 78 FC 24  
Demande du CELLOIS pour avancer ce match de 13h à 11h car un match de U18 R3 a lieu à 13h également.  
La Commission vous fait remarquer que votre terrain est libre à 15h (horaire dérogatoire officiel), donc vos U16 pourront jouer à cet horaire-là, sauf si VERSAILLES donne son accord pour jouer à 11h, avant vendredi 10/05 à 12h.

D3-B DU 19/05/2024  
25893420 CLAYES S/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21  
Demande des CLAYES pour jouer ce match le 19 mai, leur terrain étant fermé le 12 mai. Refus de CHAMBOURCY ASM car ils participent à un tournoi à cette date.  
Le 19 mai étant une date de report au calendrier, la Commission a donné son accord pour cette date mais laisse néanmoins la possibilité aux 2 clubs de s'accorder, avant vendredi 10/05 à 12h, sur une nouvelle date en semaine.  
LES CLAYES proposent de recevoir CHAMBOURCY les mercredis 15 ou 29 mai à 19h, 19h30 ou 20h, ou bien un jeudi aux mêmes horaires.  
En attente de la l'accord de CHAMBOURCY avant Vendredi 10 mai à 12H.

D4-A DU 12/05/2024  
27236691 JUZIERS FC 21 / BOUAFLE/FLINS ENT 21  
L'équipe SENIORS de JUZIERS joue son 1er match en Coupe de France à 14h30 et demande donc à avancer ce match de 13h à 12h.  
Compte tenu du manque de date de report, la Commission dit match à jouer à 12H.

U14

D3-B DU 04/05/2024  
26926634 HOUILLES SO 21 / VIROFLAY USM 21  
Un arrêté municipal du 04/05 a entraîné le report de ce match.  
La Commission a dit match à jouer le 11/05/24.

D4-E DU 18/05/2024  
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS FO 23  
En raison de leur tournoi MYC2024 les 18 et 19 mai, le club de MAUREPAS demande à avancer la rencontre au mardi 14 mai à 18h30.  
Accord écrit de PLAISIROIS.  
La Commission donne son accord.

## FUTSAL

D1-A DU 09/05/2024

26923205 CBPS / LE PERRAY FOOT 1

Suite à la fermeture du Gymnase les jours fériés et donc le jeudi 09/05, de CBPS, le club propose un report au lundi 27/05 à 21h15 au Gymnase COSEC..

La Commission donne son accord.

D1-A DU 11/05/2024

26923211 MUREAUX OFC LES 1 / ATFC 1

Suite à l'indisponibilité du Gymnase des MUREAUX le 11 mai, la mairie a proposé un autre créneau : lundi 13/05 à 20h30.

La Commission donne son accord et demande aux MUREAUX de prévenir son adversaire.

## TRANSMIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL

### SENIORS

D5-C DU 26/11/2023

27164890 CHAMBOURCY ASM 2 / ETANG ST NOM ES 1

La Commission annule le retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe SENIORS D5/C de l'ES ETANG ST NOM (PV du 03/04/24).

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F  
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

## SENIORS

D3-B DU 21/04/2024

26914384 CELLOIS CS 1 / VOISINS F.C. 2

Pris note du rapport des deux clubs et de l'arbitre officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

### FUTSAL

D1-A DU 25/04/2024

26923216 CFC 2 / A.S.J.A 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La composition avait bien été préparée.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

### U16

D4-B DU 28/04/2024

27343170 MAURECOURT F.C. 21 / FOURQUEUX A.S. 21

Pris note du rapport des deux clubs.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## DEMANDES DE RAPPORTS

### SENIORS

D5-B DU 28/04/2024

27164080 ENT. MAULE-MEZIERES 3 / VAUXOISE ES 2

Pris note du rapport de VAUXOISE.

RAPPEL : La Commission demande à MAULE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

### U16

D4-C DU 21/04/2024

27238712 PECQ US LE 21 / CELLOIS CS 22

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 02/05/2024

### Présents :

MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier, CORNUAULT Jean-Claude, LAUBY Henri-Claude et Mme TECHER Isabelle

**Excusé** : M. DELESCHAUX Alain

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

D2B du 28/04/2024

25889916 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / LIMAY AJL 1

Evocation de la Commission Statuts et Règlements.

Retenant que le joueur KHERFI Kalis licence 2544403354 de LIMAY ALJ 1 a été sanctionné d'un match de suspension ferme à partir du 22/04/2024 par la Commission SR lors de sa séance du 18/04/2024 (voir PV 1799) pour avoir évolué en état de suspension lors du match 25889908du 24/03/2024 LIMAY ALJ 1/ MUREAUX OFC 3.

Constatant que le joueur a participé au match en rubrique.

La Commission transmet à LIMAY ALJ pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 10/05/2024 à 10h00.

### CDM

D1 du 21/04/2024

26923642 FONTENAY LE FLEURY FC 5 / PLAISIRS PORTUGAIS AS 5

Demande d'évocation de TRIEL AC portant sur la participation du joueur HULIN Dimitri licence 2543299062 de PLAISIR PORTUGAIS 5, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à PLAISIR PORTUGAIS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 10/05/2024 à 10h00.

## U16

**D1 du 28/04/2024**

**25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23**

1-Réserves de SARTROUVILLE ES 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

Aucun joueur de VERSAILLES 78 FC 23 n'a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure, qui ne jouait pas ce jour, contre GENNEVILLIERSCSM 21 le 14/04/2024 en R3D

**En conséquence,**

**La Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées.**

**Débit : 43.50€ à SARTROUVILLE ES**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

2-Réserves de SARTROUVILLE ES 21, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de son club.

Après vérification,

Seuls les joueurs MORELLEC Lucien (14) et SALL Ibrahim (16) ont participé à plus de 10 matches en équipe supérieure R3.

**En conséquence,**

**La Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées.**

**Débit : 43.50€ à SARTROUVILLE ES**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D3B du 28/03/2024**

**25889927 GARGENVILLE STADE 1 / LIMAY ALJ 22**

Demande d'évocation de MAISONS LAFFITTE FC, concernant le joueur BOUABDALLAH Amine de LIMAY ALJ 22 dont la licence ne lui permettrait pas de jouer en catégorie U16.

A noter que le club de MAISONS LAFFITTE FC a déjà fait une réclamation pour le même motif.

Il convient de se reporter à la décision de la Commission de céans concernant le match 25893239 LIMAY ALJ 22 / MAISONS LAFFITTE FC 21 dans la rubrique « REPRISE DES DOSSIERS ».

**En conséquence, la Commission dit qu'il n'y a pas matière à évocation au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux : « acquisition d'un droit indu par infractions répétées aux règlements. »**

**Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC**

**Motif :** Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D3B du 28/04/2024**

**25893451 CARRIERES S/SEINE US 21 / HOUILLES AC 22**

Réserves de CARRIERES S/SEINE 21, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification,

Seuls 3 joueurs ILPHONSE Djeewing (14), PAILLARD LEITE DOVA Kylian (12) et PELLO John (15) ont disputé plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club

**En conséquence,**

**La Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées.**

**Débit : 43.50€ à CARRIERES S/SEINE US**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## REPRISE DE DOSSIERS

### SENIORS

**D2B du 07/04/2024**

**25889927 GARGENVILLE STADE 1 / LIMAY AJL 1**

Réclamation de GARGENVILLE STADE 1, en date du 25/04/2024, portant sur la participation de joueurs de catégorie U17 de LIMAY ALJ sans surclassement, tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux,

Au regard de l'article 30 points 13 et 14 du Règlement Sportif du DYF « Les réserves (ou réclamations), pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée et/ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@jpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes) »

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réclamation irrecevable**

Toutefois,

A la vérification des feuilles de match, la Commission constate la participation de joueurs U17 (sans surclassement - article 152) sur les rencontres encadrantes, constituant ainsi l'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements au regard de l'article 187.2 du Règlement Généraux)

Réponse de LIMAY ALJ, remerciements.

Constatant la participation des joueurs de catégorie U17 sans surclassement (article 152) aux rencontres suivantes :

\*25889908 du 24/03/2024 LIMAY ALJ 1 / MUREAUX OFC 3 : EL GHARBI Waël, DRARIS MENDIELA Ilan, KEUTCHA Yvan et BEN MOSTEFA Farès

\*25889927 du 07/04/2024 GARGENVILLE STADE 1 / LIMAY ALJ 1 : EL GHARBI Waël, KEUTCHA Yvan, BEN MOSTEFA Farès, NJIKI Samuel, GUELMI Mohamed, AAGUIED Mohamed, BELAL Rayan et ABILI LEBCHIR Elhacen

\*25889878 du 21/04/2024 LIMAY ALJ / HOUDANAISE 1 : KEUTCHA Yvan et BEN MOSTEFA Farès

\*25889916 du 28/04/2024 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / LIMAY ALJ 1 : KEUTCHA Yvan, BEN MOSTEFA Farès, AAGUIED Mohamed, DRARIS MENDIELA Ilan et EDWIGES Nolan

**La Commission dit, qu'au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, il y a matière à évocation et décide :**

**Match 25889908 du 24/03/2024 LIMAY ALJ 1 / MUREAUX OFC 3**  
**Ce match a déjà été donné perdu par pénalité à LIMAY ALJ (-1 point, 0 but) : voir PV 1799 du 18/04/2024**

**Match 25889927 du 07/04/2024 GARGENVILLE STADE 1 / LIMAY ALJ 1**

**Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à LIMAY ALJ 1 pour en attribuer le gain à GARGENVILLE STADE 1 (3 points, 1 but)**

**Match 25889878 du 21/04/2024 LIMAY ALJ 1 / HOUDANAISE REGION 1**

**Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à LIMAY ALJ 1, HOUDANAISE REGION 1 conserve 3 points, 2 buts acquis sur le terrain.**

**Match 25889916 du 28/04/2024 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / LIMAY ALJ 1**

**Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à LIMAY ALJ 1, CHANTELOUP LES VIGNES US 1 conserve 3 points, 3 buts acquis sur le terrain.**

**Débit : 43,50€ à LIMAY ALJ**

**Motif :** droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 475€ (25 € x 19) à LIMAY ALJ**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

### VETERANS

**D3B**

**25896446 du 21/04/2024 MAUREPAS AS 32 / VERSAILLES 78 FC 31**

Réclamation de VERSAILLES 78 FC 31 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de MAUREPAS AS, remerciements.

Après vérification,

Les joueurs KHACHAM Hamdi, VILLEMER Christophe et AJARDI Youssef ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure MAUREPAS AS 31, qui ne jouait pas le même jour, en R3 B contre BOIS D'ARCY AS 31 le 07/04/2024

**En conséquence, la Commission dit :**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à MAUREPAS AS 32, VERSAILLES 78 FC 31 conserve 0 point, 0 but acquis sur le terrain.**



**Débit : 43.50€ à MAUREPAS AS**

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 75€ (25€ x 3) à MAUREPAS AS**

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Paul DRAY n'a pas participé à débat, ni à la délibération.

**D4C****25896973 du 21/04/2024 PLAISIROIS FO 32 / TREMBLAY S/ MAULDRE FC 31**

1-Réclamation de TREMBLAY S/MAULDRE FC 31 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de PLAISIROIS FO, remerciements.

Après vérification,

Aucun joueur de PLAISIROIS FO 32 n'a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure PLAISIROIS FO 32, qui ne jouait pas le même jour, contre POISSY CHI 31 le 07/04/2024 en R3A.

**En conséquence,**

**La Commission dit :**

**Réclamation recevable mais non fondée.**

**Débit : 43.50€ à TREMBLAY S/MAULDRE FC**

**Motif :** Droit de réclamation annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

2- Réclamation de TREMBLAY S/MAULDRE FC 31, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Réponse de PLAISIROIS FO, remerciements.

Après vérification,

Seuls les joueurs MARAIS Jonathan (15) et TEIXEIRA Erick (17) ont participé à plus de 10 matches en équipe supérieure.

**En conséquence,**

**La Commission dit :**

**Réclamation recevable mais non fondée.**

**Débit : 43.50€ à TREMBLAY S/MAULDRE FC**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**CDM**

**D1 du 21/04/2024****26923670 VILLEPREUX FC 5 / MESNIL LE ROI AS 5**

Réclamation de VILLEPREUX FC 5 portant sur la participation de plus de 2 joueurs mutés hors-période

Réponse de MESNIL LE ROI AS, remerciements.

Après vérification,

Le joueur ESSAKAKI Nawfal, licence 2545990059 enregistrée le

28/09/2023 est muté hors-période

Le joueur PACHECO NETO Luka, licence 2546050027 enregistrée le 31/07/2024 est muté hors-période

Au regard de l'article 7.4 a du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. »

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réclamation recevable mais non fondée,**

Résultat acquis sur le terrain VILLEPREUX FC 5 / MESNIL LE ROI AS 51/2

**Débit : 43.50€ à VILLEPREUX FC**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**U16**

**D3A du 21/04/2024****25893239 LIMAY ALJ 22 / MAISONS LAFFITTE FC 21**

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 22 relative à la participation du joueur BOUABDALLAH Amine de LIMAY ALJ 22 dont la licence est revêtue du cachet « surclassement interdit – article 152 des Règlements Généraux.

Réponse de LIMAY ALJ, remerciements.

Nota : les 3 réserves déposées ne sont pas appuyées, la lettre d'appui porte sur le surclassement interdit (Article 152 des Règlements Généraux) du joueur BOUABDALLAH Amine, la Commission instruit une réclamation.

Après vérification,

Le joueur **BOUABDALLAH Amine de LIMAY ALJ 22** est détenteur d'une licence n°2547581577 de catégorie U15 revêtue des cachets :

-surclassement interdit article 152 (licence délivrée après le 31 janvier)  
-mutation hors période

La Commission rappelle que la catégorie U16 comprend les joueurs nés en 2008 et 2009, année de naissance du joueur BOUABDALLAH Amine.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réclamation recevable mais non fondée,**

**Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**D3B du 21/04/2024****25893511 du 21/04/2024 MAUREPAS AS 22 / MAGNY 78 FC 21**

Réclamation de MAUREPAS AS 22 relative à la participation de plus d'un joueur muté hors période.

Réponse de MAGNY 78 FC, remerciements.

Après vérification,

Le joueur KOUROUA Abdoul, licence 9604679219, enregistrée le 10/10/2023 est muté hors période

Le joueur DIABY Mohamed Sanoussy, licence 2547839647, de

catégorie U14 enregistrée le 04/03/2024 est muté hors période et **ne peut pas évoluer en U16**, licence revêtue du cachet « surclassement interdit – article 152 des Règlements Généraux)

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

**En Conséquence, la Commission dit :**

**Réclamation recevable et fondée,**

**Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à MAGNY 78 FC 21, MAUREPAS AS 22 conserve 0 point, 3 buts, acquis sur le terrain.**

**Débit : 43,50€ à MAGNY 78 FC**

**Motif :** droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 25€ à MAGNY 78 FC**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**ERRATUM**

(annule et remplace la décision parue au PV 1800)

**U16**

**D4C du 21/04/2024****27238707 HOUILLES AC 24 / CHESNAY 78 FC 21**

Réserves du CHESNAY 78 FC concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

Aucun joueur de HOUILLES AC 24 n'a participé à la dernière rencontre disputée par les équipes supérieures, qui ne jouaient pas ce jour, HOUILLES AC 21 le 07/04/2024 contre CERGY PONTOISE FC 22 en R3 et HOUILLES AC 22 le 24/03/2024 contre BOIS D'ARCY AS 21 en D3B.

L'équipe HOUILLES AC 23 jouait le même jour contre CONFLANS RC en D4B

**En conséquence,**

**La Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain HOUILLES AC 24 / CHESNAY 78 FC 21 2/0

**Débit : 43.50€ au CHESNAY 78 FC**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 6 mai 2024

**Présents** : Mme JONNAIS, MM. , BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO,  
**Excusés** : MM. HOUANT, BARROIS, COLOMBO, LOUVEL, VIMONT, PEDRO GOMES, GABIER.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Retrouvez les plateaux jusqu'à la fin de la saison en [cliquant ici](#).

## PLATEAUX U9

Retrouvez les plateaux jusqu'à la fin de la saison en [cliquant ici](#).

### 92460816 du 08/06/24 : JOUY EN JOSAS AS

Le club nous prévient qu'il ne pourra participer à un plateau à cette date.

**La Commission demande si ELANCOURT OSC & MONTIGNY LE BX AS peuvent recevoir.**

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

**Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.**

## PLATEAUX DECOUVERTE FOOT A 8 U9

Les plateaux de la 1ère journée sont disponibles sur FAL (via footclubs).

Liste des clubs retardataires, qui ne seront pas intégrés aux plateaux

**Journée du 18 mai**  
VAUXOISE ES

**Journée du 1er juin**  
BONNIERES FRENEUSE FC  
VAUXOISE ES

## CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DPTAL

### ELANCOURT OSC

En raison de la fermeture du Stade Guy Boniface le samedi 25 mai 2024, le club demande le report ou inversion (selon possibilités des clubs) des matchs suivants:

Critérium Par Année U11 : Elancourt O.S.C. 2 - Plaisirois F.O. 3  
Critérium Par Année U11 : Elancourt O.S.C. 22 - Plaisirois F.O. 23  
**En attente de PLAISIROIS FO pour l'inversion.**

Criterium Espoirs U11 / Phase 3: Elancourt O.S.C. 1 - Mantois 78 Fc 1  
Criterium Espoirs U10 / Phase 3: Elancourt O.S.C. 21 - Velizy Asc 21  
**La Commission inverse automatiquement les rencontres, compte tenu des impératifs liés à la fin de la phase en cours.**

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Pour consulter le classement à l'issue des 4 journées de Challenges Plateaux, [cliquez ici](#).

**Les plateaux finaux U11 & U10 se joueront sur la matinée du 18 mai sur les installations du VERSAILLES 78 FC.**

### Challenge Départemental U10

- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ CHATOU AS

### Challenge Régional U11

- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ POISSY FC

Sinon, suite aux inscriptions réalisées, retrouvez les plateaux de Challenge mixte U10/U11 prévu en parallèle le samedi 18 mai prochain. [Cliquez ici](#).

## CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM DPTAL

1 équipe poule B du 27/04/24

### 27985897 : VERNEUIL ENT. 3 / HOUILLES SO 2

Pris note du courrier de VERNEUIL US concernant des dysfonctionnements sur la rencontre.

**La Commission demande un rapport au club de HOUILLES SO pour le lundi 13 mai 12h00 au plus tard.**

### ELANCOURT OSC

En raison de la fermeture du Stade Guy Boniface le samedi 25 mai 2024, le club demande le report ou inversion (selon possibilités des clubs) du match suivant :

Criterium Espoirs U12 : Elancourt O.S.C. 21 - Montesson U.S. 21  
**La Commission inverse automatiquement la rencontre, compte tenu des impératifs liés à la fin de la phase en cours.**

## CRITERIUM ESPOIRS

### 28053892 : ST GERMAIN FC 1 / MONTFORT USY 1

Pris note des courriers des deux clubs.

**La Commission rappelle aux devoirs de leur charge les deux encadrants, où la pédagogie et le dialogue doivent primer autour des rencontres de Critériums.**

## DECOUVERTE FOOTBALL A 11

La Commission avait prévu 2 date de pratiques découverte Football à 11 spécifiquement pour les équipes U13. Les dates étaient les 18 mai et 8 juin. Finalement la Commission va les modifier et vous propose de vous inscrire pour les dates des 15 & 22 juin. Une inscription vous sera envoyée directement.

## FORFAIT AVISE U10-U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 04/05/24

27979782 : HOUDANAISE REGION FC 3

## U12-U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 04/05/24

27981454 : CROISSY US 3

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 04/05/24

27985900 : BUCHELOISE AS 1

28053854 : SARTROUVILLE ES 1 (Espoirs)

**La Commission demande des explications au club concernant ces 2 forfaits consécutifs sur le dispositif.**

## FORFAIT NON AVISE U12-U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 04/05/24

27981626 : ST CYR AFC 2

27985946 : NEAUPHLE PONT RC 1

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES PLATEAUX U7

1er rappel  
Plateaux du 27/04/24

72442706 : FONTENAY ST PERE A.S.  
72442708 : ANDRESY F.C. 1  
72442719 : CONFLANS F.C. 1  
72442720 : LIMAY ALJ 1  
72442728 : VELIZY A.S.C. 1

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U10-U11 DTPAL

1er rappel

Rencontres du 27/04/24

28023434 HOUILLES S.O. 1 - LIMAY ALJ 2  
28023437 MANTOIS 78 FC 2 - CARRIERES GRESILLONS 1  
27979664 ENT.USV USPV VFC 2 - PLAISIROIS F.O. 3  
27979791 HOUDANAISE REGION FC 3 - HOUILLES A.C. 2  
28059530 9 CARRIERES GRESILLONS 3 - ELANCOURT O.S.C. 4  
27980219 MUREAUX O.F.C. LES 5 - FONTENAY ST PERE AS 1  
27980274 MUREAUX O.F.C. LES 6 - FONTENAY ST PERE AS 2  
27980594 ST CYR AFC 3 - VALLEE 78 F.C. 2  
27980596 E. S. GUYANCOURT F. 4 - PLAISIROIS F.O. 4  
27979881 VALLEE 78 F.C. 21 - POISSY FC 22  
27979910 HOUILLES S.O. 21 - LIMAY ALJ 22  
27979969 ENT.USV USPV VFC 22 - PLAISIROIS F.O. 23  
27980000 MESNIL ST DENIS ASL 22 - ST GERMAIN EN LAYE 22  
27980002 F.C. ACHERES 22 - CROISSY U.S. 22  
27980057 HOUDANAISE REGION FC 23 - HOUILLES A.C. 22

### U12-U13 DTRAL

1er rappel

Rencontres du 27/04/24

27981167 SARTROUVILLE ES 23 - FOURQUEUX A.S. 22  
27981365 USAF-ASLC 1 - CHESNAY 78 F.C. LE 1  
27981393 USAF-ASLC 2 - CHESNAY 78 F.C. LE 2  
27981634 ST CYR AFC 2 - CELLOIS CS 2  
27980756 LFCM 1 - AUBERGENVILLE F.C 1  
27980789 VILLENNES ORGEVAL 2 - MUREAUX O.F.C. LES 3  
28023370 LIMAY ALJ 1 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 2  
28023373 3 AUBERGENVILLE F.C 2 - RAMBOUILLET YVELINES 2

### U10-U11 ESP

1er rappel

Rencontres du 27/04/24

28066160 AUBERGENVILLE F.C 21 - MONTESSON U.S. 21

## FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

### U10-U11 ESPOIRS

1er rappel

Rencontres du 27/04/24

#### U10

HOUILLES AC 21/CHANTELOUP US 21  
NEAUPHLE PONT 21/CELLOIS CS 21  
ES GUYANCOURT 21/MARLY LE ROI US 21  
AUBERGENVILLE F.C 21 - MONTESSON U.S. 21

CROISSY U.S. 21 - HOUDANAISE REGION FC 21  
FCFF 21 - MESNIL ST DENIS ASL 21  
LIMAY ALJ 21 - EPONE U.S.B.S. 21

#### U11

BAILLY NOISY SFC/MANTOIS 78 FC  
FOURQUEUX AS /FC ACHERES  
SARTROUVILLE ES /POISSY FC  
TRAPPES ES /CLAYES SOUS BOIS USM  
CROISSY US /AUBERGENVILLE FC  
FONTENAY/VELIZY ASC

### U12-U13 ESPOIRS

**Erratum : Annulation amende et pénalité YF 1800**

Rencontres du 06/04/24

#### U12

HOUILLES AC / MUREAUX OFC  
RAMBOUILLET FC / BAILLY NOISY SFC

1er rappel

Rencontres du 27/04/24

#### U12

MONTESSON-CARRIÈRES SUR SEINE  
LIMAY-CARRIÈRES GRÉSILLONS  
PLAISIROIS FO-RAMBOUILLET YVELINES  
MARLY LE ROI-PECQ US  
MESNIL SAINT DENIS-FCRH VESGRE GAMBAS  
TRAPPES ES-NEAUPHLE PONT  
CHANTELOUP LES V.-MONTFORT USY

#### U13

CHANTELOUP LES VIGNES US / MONTIGNY LE BX  
VOISIN FC / CARRIÈRES GRÉSILLONS  
MANTOIS FC/ E S GUYANCOURT

## INFRACTION ENCADREMENT

### U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 27/04/24

#### U11

MANTOIS 78 FC 1 : 3ème infraction  
La Commission renouvelle sa demande d'explications au club concernant cette infraction, qui est susceptible de non reprise sur le dispositif la saison prochaine.

### U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 27/04/24

VILLENNES ORGEVAL FC : 2ème infraction (le 20/04) + 3ème infraction le 27/04.

La Commission demande d'explications au club concernant cette infraction, qui est susceptible de non reprise sur le dispositif la saison prochaine.

Rencontres du 27/04/24

#### U12

MANTOIS 78 FC : 1ère infraction

## COMMISSION DU FOOTBALL

### FEMININ

Commission du 6 mai 2024

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME (Vice Présidente), Oury SY, Yvane JONNAIS.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## JOURNEE DU FOOT FEMININ

Elle se tiendra le 1er juin 2024 à Poissy, au complexe sportif Marcel Cerdan.

## FORFAITS AVISES

### 1ER FORFAIT

### SENIORS F

#### POULE B DU 05/05/2024

27994685 Perray Foot ES 1

### U18 F

#### POULE A DU 05/05/2024

27994793 Brevat Longnes F.C.

### U15 F

#### POULE A DU 05/05/2024

27994908 Mantois 78 F.C. 2

## FORFAITS AVISES

### 2EME FORFAIT

### SENIORS F

#### POULE A DU 05/05/2024

27994624 Guyancourt ES

## FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**  
**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**U13F**

**POULE B DU 05/05/2024**  
27995224 Poissy F.C.

## ERRATUM FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**  
**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**U13F**

**POULE E DU 27/04/2024**  
27995165 Elancourt OSC

**U11F**

**POULE C DU 05/05/2024**  
27995263 Trappes ES 2

## MATCHS A JOUER

**A jouer le 18 mai 2024**

**SENIORS F**

27994664 VELIZY ASC - SARTROUVILLE ES  
27994625 GARGENVILLE STADE- BEYNES FC

**A jouer le 15 mai 2024**

**U15 F**

27994935 BREVAL PLATEAU- BAILLY NOISY SFC  
27994873 LIMAY ALJ - ROSNY S/SEINE CSM

## COURRIER

### ELANCOURT OSC (541170)

Demande du club pour inverser la rencontre Criterium U11f À 8 /  
Phase 2: Elancourt O.S.C. 1 - Mantois 78 Fc 1 du 25 mai 2024, suite à  
la fermeture du stade Guy Boniface.

**Accord de la Commission**

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

**Commission du 03/05/2024**

**Présents :** MM. L. JOUBERT. (Président), T. MORISSET (Vice-Président Visio), JP. LEDUC (CD), D. LLORENS, R. PANARRIELLO, JM. RUBANY, JP. ELISABETH (Visio), C. DE SOUSA, C. NOBLET, L. PAINDEPICE, C. GARNIER (Visio) P. GUILLEBAUX (Bureau), N. TEXIER (Technique)

**Excusés :** MM. A. MESTARI, F. BERC , S. BETHUNE (Arbitrage)

**Non Excusé :** MM. JP IMBERT

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## FUTSAL JEUNES

## COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protégés tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

**Seuls les ballons Futsal sont autorisés à l'intérieur des gymnases**

## FORFAIT

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.**

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## FINALES

**Dimanche 19 Mai 2024**

Gymnase Broustal  
6 ave Ludwig Van Beethoven  
78190 TRAPPES

## QUALIFIÉS

Pour chaque catégorie, le premier nommé est considéré comme club recevant , de ce fait il devra fournir la tablette pour la FMI.  
Il est demandé au club d'arriver à minima 1h00 avant le coup d'envoi

**U12**

**Horaire 8H45**  
**PLAISIROIS / FONTENAY LE FLEURY**  
\*\*\*\*\*

**U13 F**

**Horaire 9H35**  
**MANTOIS 78 FC / POISSY FC**  
\*\*\*\*\*

**U13**

**Horaire 10H25**  
**PLAISIROIS FO / LES MUREAUX OFC**  
\*\*\*\*\*

**U15 F**

**Horaire 11H15**  
**ROSNY CSM / POISSY FC**  
\*\*\*\*\*

**U14**

**Horaire 12H15**  
**LIMAY ALJ / GUYANCOURT**  
\*\*\*\*\*

**U18 F**

**Horaire 13H15**  
**MANTOIS 78 FC / POISSY FC**  
\*\*\*\*\*

**U16**

**Horaire 14H15**  
**LIMAY ALJ / MONTIGNY LE BTX**  
\*\*\*\*\*

**SENIORS F**

**Horaire 15H15**  
**ROSNY CSM / TOUSSUS ATFC**  
\*\*\*\*\*

**SENIORS M**

**Horaire 16H30**  
**ASJA 2 / LA CUATRO**

# COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

**Réunion du jeudi 2 mai 2024**

**Présents :**

M. Guy BEAUBIAT, Président  
M. Rémi FEREY, Vice-président  
Mmes Josiane JOURDAN, Isabelle TECHER  
MM. Gérard DACHEUX (éducateur), Pierre DE BIANCHI, Jean-Marc LIBBERECHT, Didier MOLLER, Ali SAHADI (éducateur).

**Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.**

**Cependant, il est rappelé qu'il résulte de l'Article 31-f des RS du DYF que : pour tous les appels concernant les Compétitions de Football d'Animation, toutes les Coupes des Yvelines et Coupes complémentaires, la Commission d'Appel juge en appel et dernier ressort.**

Audition conduite par M. Rémi FEREY, vice-président

**U14 D1 du 23/03/2024  
25883356 SARTROUVILLE ES 21 / TRAPPES ES 21**

**APPEL de M. KAMARA Samba Arbitre officiel DYF** d'une décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage du 10/04/2024 ayant décidé :

« *D'infliger une période de non désignation de 2 semaines à l'officiel pour avoir refusé le dépôt de la réserve technique, accompagnée d'une amende de 30€ suite à son absence non excusée à convocation d'une Commission.*

- *Considérant le fait que l'éducateur de Sartrouville a réclamé à l'officiel de poser à l'issue de la rencontre une réserve technique concernant l'absence de temps additionnel*

- *Considérant le fait que l'officiel a refusé le dépôt de la réserve technique prétextant que la rencontre était terminée*

- *Considérant que les trois personnes présentes ont affirmé que l'arbitre central a accordé du temps additionnel à la fin de la rencontre*  
*Par ces motifs et après délibération :*

*La Commission juge le dépôt de la réserve technique recevable. Cependant, elle juge que celle-ci n'est pas fondée, du temps additionnel ayant été ajouté.*

*De ce fait, l'officiel ne sera pas désigné à partir du lundi 22 avril 2024 jusqu'au dimanche 5 mai 2024 inclus. »*

La Commission,  
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

**Après avoir noté l'absence excusée de :**

M. KAMARA Samba, arbitre officiel DYF, appelant

**Après audition de :**

M. ZARKA Lofti, représentant la Commission Départementale de l'Arbitrage

La Commission regrette l'absence excusée de M. KAMARA, et constate qu'il était déjà absent lors de la convocation initiale de la CDA. En l'absence de débat contradictoire, la Commission retiendra donc les termes de son mail expédié au secrétariat pour justifier son absence.

Les documents fournis attestent que l'absence de M. KAMARA est justifiée, toutefois compte tenu de la période de non désignation s'achevant le 05/05/2024, la Commission ne peut pas reporter l'audition.

Retenant que, par mail, M. KAMARA explique :

-qu'il pensait qu'il n'y avait pas de temps additionnel dans la catégorie U14

-qu'il n'était pas possible de déposer « une réserve technique » après le coup de sifflet final, cette demande devait faire l'objet d'une « observation d'après-match »

Retenant que les 2 arbitres-assistants DYF affirment que 2 minutes de temps additionnel ont été jouées Retenant que la Commission Départementale de l'Arbitrage a jugé que le dépôt de la réserve technique était recevable mais non fondée, du temps additionnel ayant été ajouté.

Par ces motifs,

**Après en avoir délibéré, hors la présence de la personne convoquée, la Commission d'Appel Départementale dit que la Commission Départementale de l'Arbitrage a fait une juste application des Règlements.**

**Concernant l'amende pour absence non excusée à la convocation de la Commission Départementale de l'Arbitrage, la Commission retient que M. KAMARA, par mail le 09/04/2024, à 00h22 a avisé de son absence, sans fournir de justificatif.**

**La Commission ramène l'amende à 15€ pour absence excusée à convocation d'une commission sans production de justificatif (annexe 2, dispositions financières du Règlement Sportif du DYF)**

Débit :

M. KAMARA Samba: 64€ droit de procédure appel, (Annexe 2, dispositions financières du règlement sportif DYF)

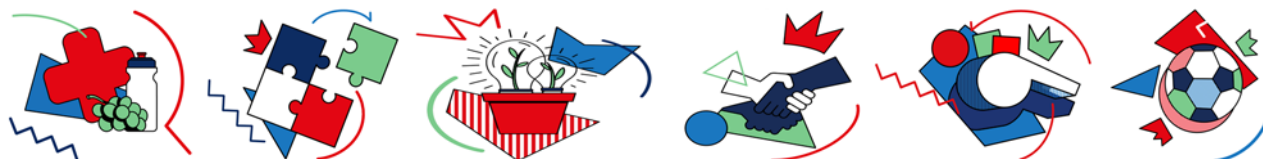


# FLASH ACTU P.E.F.

## Actions du mois

### CLUB : HOUILLES A.C

#### THEMATIQUE(S)



SANTE	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
	X				

#### RESUME DE L'ACTION

L'action consistait à mettre en place les jeunes membres actifs du club en tant qu'éducateurs, avec le soutien d'un éducateur confirmé, pour encadrer les débutants. L'objectif était d'impliquer davantage de personnes dans la vie du club et de favoriser le mentorat entre les générations. Cette approche a permis aux jeunes de partager leur passion, tout en bénéficiant d'une expérience de leadership et de développement personnel.

#### CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
				X	X	X

#### NOM DE L'ACTION : RECENSER, PROPOSER ET VALORISER LES JEUNES MEMBRES ACTIFS DU CLUB

#### PHOTO DE L'ACTION



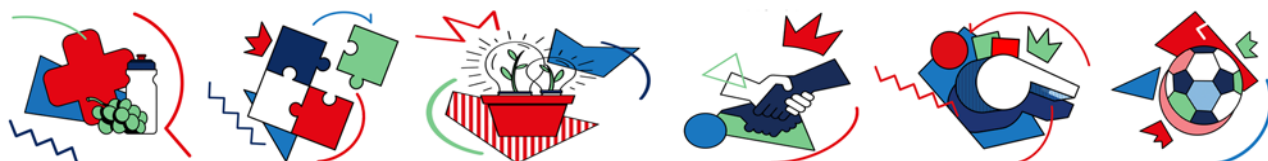
# FLASH ACTU P.E.F.

## Actions du mois

### CLUB : MAISONS-LAFFITTE F.C



#### THEMATIQUE(S)



SANTE	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
	X				

#### CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
X	X	X	X	X	X	X

#### NOM DE L'ACTION : MISSION FOOTBALL

#### PHOTO DE L'ACTION



#### RESUME DE L'ACTION

Le Maisons-Laffitte Football Club s'unit à l'association Football Mission pour orchestrer une campagne de collecte de matériel et d'équipements de football à travers la France, avec une tournée des clubs prévue pour février 2024.

Le matériel collecté sera trié avant d'être redistribué dans le cadre d'un programme de solidarité internationale, soutenant des associations de villages. Ces associations pourront ainsi mettre en place des activités sportives et éducatives en faveur des jeunes, contribuant à réduire l'exode rural et à renforcer les communautés locales.

Si certains équipements sont détériorés et inutilisables, ils seront dirigés vers des partenaires pour être recyclés. L'objectif est de minimiser les déchets, même si cela nécessite des coûts supplémentaires. Une certaine qualité dans le contenu des collectes est donc appréciée.

Pour la saison 2024/2025, le projet prévoit d'accompagner plus d'une vingtaine de villages défavorisés au Maroc (touchés par le séisme de 2023), au Cameroun et au Sénégal. Cela bénéficiera à près de 10 000 jeunes filles et garçons, leur offrant la possibilité de s'épanouir à travers le sport grâce à une seconde vie donnée au matériel.

Cette initiative vise à sensibiliser au développement durable et aux Objectifs de développement durable (ODD) à travers le football, tout en mettant en œuvre des actions concrètes telles que la collecte, le tri et le recyclage de matériel et d'équipements. Elle souligne également l'importance de la solidarité internationale et du développement des communautés rurales par le biais du sport.

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISoire DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 07/05/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>				
BAILLY NOISY SFC 1	45	24	41,3	1	ANDRESY F.C. 1	29	22	29,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	26	22	26,0	6	ANDRESY F.C. 2	18	15	26,4	6
CHATOU AS 2	54	24	49,5	1	CARRIERES S/SEINE US 1	27	22	27,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	44	22	44,0	1	CONFLANS PORTUGAIS 1		16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	45	24	41,3	1	CHANTELOUP LES V. US 2	23	21	24,1	6	CARRIERES GRESILLONS 2	44	22	44,0	1	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	13	16	17,9	6
CONFLANS F.C. 2	36	24	33,0	3	EPONE USBS 2	31	21	32,5	3	CHATOU AS 3	45	22	45,0	1	GARGENVILLE STADE 2	28	16	38,5	3
HARDRICOURT US 2	41	24	37,6	3	HOUILLES A.C. 3	31	21	32,5	3	CONFLANS F.C. 3	36	21	37,7	3	JUZIERS F.C. 1	15	16	20,6	6
HOUILLES S.O. 1	46	24	42,2	1	MAURECOURT F.C. 1	36	22	36,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	30	22	30,0	3	MAULE/MEZIERES U.S. 3	13	16	17,9	6
MANTOIS 78 FC 3	32	24	29,3	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	14	22	14,0	6	HOUILLES S.O. 2	17	22	17,0	6	MAURECOURT F.C. 2	26	16	35,8	3
MARLY LE ROI U.S. 1	46	24	42,2	1	SARTROUVILLE E.S. 2	34	22	34,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	22	22	22,0	6	TRIEL AC 2	10	16	13,8	6
MAUREPAS AS 1	31	24	28,4	6	VAUXOISE ES 1	17	22	17,0	6	MONTESSON U.S. 2	39	22	39,0	3	VAUXOISE ES 2	14	15	20,5	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	28	24	25,7	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	21	22	21,0	6	PECQ US LE 2	21	21	22,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2		16	fft	fft
POISSY FC 1	51	24	46,8	1	VILLENES ORGEVAL 1	15	21	15,7	6	TRIEL AC 1	39	22	39,0	3	VERNOUILLET FC 1	16	16	22,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	46	24	42,2	1	VINSKY FC 1	23	22	23,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	44	22	44,0	1					
VOISINS FC 1	35	24	32,1	3															
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>				
AUBERGENVILLE F.C 1	44	22	44,0	1	CELLOIS CS 1	18	23	17,2	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	31	20	34,1	3	BAILLY NOISY SFC 3	30	20	33,0	3
BUCHELOISE A.S. 1	50	22	50,0	0	CHESNAY 78 F.C. LE 2	35	24	32,1	3	CHESNAY 78 F.C. LE 3	23	20	25,3	6	CARRIERES S/SEINE US 2	29	19	33,6	3
CARRIERES GRESILLONS 1	43	22	43,0	1	COIGNIERES F.C. 1	38	24	34,8	3	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	22,0	6	CELLOIS CS 2	16	19	18,5	6
ELANCOURT O.S.C. 1	33	22	33,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	59	24	54,1	0	CROISSY U.S 1	28	20	30,8	3	CHAMBOURCY ASM 2	31	20	34,1	3
MARLY LE ROI U.S. 2	38	22	38,0	3	FONTENAY LE FLEURY 1	33	24	30,3	3	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	30	20	33,0	3
MAULOISE U.S. 1	34	22	34,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	11	24	10,1	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	22	20	24,2	6	FONTENAY LE FLEURY 2	21	20	23,1	6
MONTESSON U.S. 1	35	22	35,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	35	24	32,1	3	HOUDANAISE REGION FC 2	24	20	26,4	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	21	20	23,1	6
MONTIGNY LE BX AS 1	38	22	38,0	3	MAUREPAS AS 2	32	24	29,3	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17	20	18,7	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	12	20	13,2	6
PLAISIROIS F.O. 1	41	22	41,0	1	PLAISIROIS F.O. 2	28	24	25,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	20	20	22,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	28	20	30,8	3
ST GERMAIN EN LAYE 1	41	22	41,0	1	POISSY FC 2	30	23	28,7	6	ST ARNOULT FC 78 1	23	20	25,3	6	PORT MARLY C.S. 1	25	20	27,5	6
VALLEE 78 F.C. 1	37	22	37,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	27	24	24,8	6	VALLEE 78 F.C. 2	29	20	31,9	3	ST GERMAIN EN LAYE 2	23	20	25,3	6
VERSAILLES 78 FC 3	19	22	19,0	6	VELIZY ASC 1	23	24	21,1	6	VELIZY ASC 2	9	20	9,9	6	VIROFLAY U.S.M. 1	23	20	25,3	6
					VOISINS F.C. 2	16	24	14,7	6										
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>				
BOIS D'ARCY A.S. 1	29	22	29,0	6	ACHERES C.S. 1	25	22	25,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	22	16	30,3	3	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	33	22	33,0	3	AUBERGENVILLE F.C 2	21	21	22,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	15	fft	fft
CHANTELOUP LES V. US 1	41	22	41,0	1	BREVAL LONGNES F.C. 1	27	22	27,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	13	16	17,9	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	38	22	38,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	27	22	27,0	6	INTERFOOT 78 1	20	16	27,5	6	GUYANCOURT ES 2	6	16	8,3	6
GARGENVILLE STADE 1	35	22	35,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	27	21	28,3	6	LIMAY ALJ 2	16	15	23,5	6	HOUDANAISE REGION FC 3	9	13	15,2	6
GUYANCOURT ES 1	20	22	20,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	14	22	14,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	8	15	11,7	6	MAGNY 78 F.C. 1		16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	29	22	29,0	6	INTERFOOT 78 1	28	21	29,3	6	PORCHEVILLE FC 1	18	16	24,8	6	ST CYR AFC 1	26	16	35,8	3
LIMAY ALJ 1	25	22	25,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	60	22	60,0	-2	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	15	16	20,6	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	29	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	27	22	27,0	6	MANTES U.S.C. 1	39	20	42,9	1	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	15	11,7	6
NEAUPHLE-PONT. 2	22	22	22,0	6	MEZIERES/MAULE 2	30	21	31,4	3						YVELINES/MONTFORT 1	5	16	6,9	6
PECQ US LE 1	24	22	24,0	6	POISSY FC 3	42	22	42,0	1										
TRAPPES E.S. 2	37	22	37,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	24	22	24,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours





# FINALES COUPES DES YVELINES FUTSAL



Buvette  
sur place

8h45  
à  
18h00



GYMNASE BROUSTAL - 6, avenue Ludwig Van Beethoven - 78190 TRAPPES